



SERVICE DES TERRES.

*Original classé**V3665/J 3/1/12**2**B 213/1*Zone d'influence
Sonck. E. F. M. J.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir deux demandes émanant de Monsieur SONCK l'une tendant à obtenir une zone d'influence l'autre un terrain de 500 Ha situé dans la région de Kigali.

J'ai fait savoir à l'intéressé que les zones d'influence, dans la région d'altitude élevée, étaient réparties par le Département.

Quant au terrain de 500 Ha j'invite le demandeur à introduire un croquis de la situation du terrain qu'il sollicite dans la région de Kigali. Le Gouvernement du Ruanda-Urundi pourrait donner satisfaction à l'intéressé si le terrain qu'il désignera est libre de droits indigènes et est situé dans la région à l'Est de Kigali signalée comme pouvant être affecté à la colonisation européenne dans le Ruanda.

Je ne compte, sans instructions de votre part, accorder de contrat à l'intéressé que s'il s'engage à constituer dans un délai de 6 mois une société ~~de~~ capital minimum de 1000000.

Le terrain serait occupé pendant 5 ans, si après ce délai, la 1/2 au moins de la superficie a été cultivée ou arborée, l'occupant aura le droit d'obtenir un bail emphytéotique pour 30 ans au maximum

x

x x

L'octroi d'une zone d'influence à Monsieur SONCK ne pourrait être faite qu'aux conditions générales dont ma lettre n°1892 du 18-6-28 vous entretenait.

x

x x

Monsieur le Ministre des Colonies

à

B R U X E L L E S .

J'estime qu'il serait désormais utile de dissuader les personnes intéressées de venir pour y rechercher des terres dans le Ruanda-Urundi car les demandes en cours semblent dépasser les superficies disponibles.

Le Gouverneur, a, i, Aug. JAMOULLE,